

Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement



**Perspective sociale et éthique
de la paix :
point de vue et rôle des chrétiens**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 7

Perspective sociale et éthique de la paix : point de vue et rôle des chrétiens

Le propos de cette analyse est de re-baliser dans une perspective dynamique le regard que les chrétiens et l'Eglise notamment peuvent avoir de la paix, de la guerre. Et de poser à tous la question de son éthique par rapport à l'un des enjeux mondiaux du 21^e siècle, celui de la recrudescence des conflits armés.

1. Dépasser nos limites

Si le regard sur la paix peut, et doit, être posé par le chrétien en fonction des valeurs et de la tradition de sa religion, il n'en reste pas moins que les choix éthiques à faire face à la violence sont les mêmes que l'on soit chrétien ou non. Les victimes sont des humains. D'abord des humains et seulement des humains. Les agresseurs ne pourront jamais, sauf dans un discours fallacieux, se revendiquer de quelque transcendance que ce soit. Comme chrétiens, nous devons être donc attentifs à dépasser nos limites.

2. Grand écart ou synthèse

Les attitudes et réponses habituelles d'un chrétien sur cette question de la paix sont souvent de deux ordres :

- soit une réflexion sur la nature profonde de la paix, de l'enseignement de la bible sur le sujet ; un discours et une pratique basés sur les références à l'Evangile. La personne (ou le groupe) est mue par l'idéal chrétien. Il agit avec ses plus profondes convictions. C'est là sa cohérence ;
- soit une réflexion basée sur l'évaluation des champs de paix possibles mais au départ des faits, des contextes et des situations historiques. Cette éthique, ancrée dans la responsabilité des hommes à un moment précis des contextes internationaux, est aussi un regard sur les conditions éthiques à valoriser en présence de la violence.

Faire une synthèse des deux approches conduit souvent au grand écart entre les pacifistes à tout rompre et les non-violents du compromis.

Les deux approches sont pertinentes et nécessaires. Elles sont de nature et de niveau différents. Evitons donc de les confondre. Le débat en serait stérile et inefficace face à l'objectif de se mobiliser pour la paix.

3. La paix au centre des préoccupations....

De par sa tradition, l'Eglise a toujours tenu un discours et une doctrine sur la paix et ... la guerre. Sa vision de la paix et des conflits fut liée aux mouvements de l'histoire, avec ses forces et ses faiblesses. Il faut en être conscient. Ce recul doit nous servir à mieux nous re-mobiliser sur des enjeux éthiques construits dans la société actuelle.

L'éthique de l'Eglise a fortement évolué depuis 1948.

Pour s'en assurer, il convient de reprendre divers textes fondateurs et paroles de l'éthique chrétienne sur le sujet.

Notons déjà ici une certaine proximité de ces paroles avec le discours séculier et politique. Cependant, mon incise ne vise pas à dire que l'Eglise a dominé de son point de vue

l'éthique des relations internationales. Le jeu de relations est bien plus complexe que cela se situant plutôt dans un aller-retour entre l'Eglise et la société, dialectique voulue par le Concile Vatican II et respectueuse de la primauté du politique et de la société plurielle (et donc pluraliste) sur l'ordre d'une conviction.

Dans son dernier message pour la Journée mondiale de la Paix de 2007 le Pape Benoît XVI s'adresse « à ceux qui sont dans la douleur et dans la souffrance, à ceux qui vivent menacés par la force des armes ou encore ceux qui sont bafoués dans leur dignité ». La paix entre les individus et les peuples « est la capacité de vivre les uns à côté des autres en tissant des relations de justice et de solidarité ».

Le propos est clair : la paix passe par le respect et la promotion de la dignité de l'homme. Citons encore une phrase ritournelle dans nos milieux et inspirée par l'encyclique *Populorum progressio* : « le nouveau nom de la paix : le développement ».

Citons toujours cette phrase de Jean-Paul II: « Puissent les hommes apprendre à lutter sans violence pour la justice » (Lettre encyclique *Centesimus annus*, 1991) .

Repartons aussi de deux textes fondateurs récents et, me semble-t-il, d'une grande actualité : d'une part, l'encyclique *Pacem in terris*, parue en 1963 et la Constitution *Gaudium en spes* de 1966.

Le premier texte est un appel à la paix et à un nouvel ordre mondial publié en pleine guerre froide. Le second affirme sans ambiguïté notamment deux points :

- ° « La paix n'est pas une pure absence de guerre et ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre des forces adverses, elle ne provient pas non plus d'une domination despotique mais c'est tout en vérité qu'on la définit « oeuvre de justice » (n.78, 1).
- ° La guerre ne disparaîtra pas tant « qu'il n'y aura pas d'autorité internationale compétente et disposant de forces suffisantes » (n.79, 4).

De ces deux textes, mais aussi de l'ensemble du corpus né dans cette époque et toujours actuel, je voudrais retenir les points saillants suivants :

- La reconnaissance de la notion de bien commun universel pour lequel le chrétien doit oeuvrer. Le bien commun ce sont les conditions sociales (au sens large) permettant de vivre ensemble.
- La dignité humaine et son corollaire, les droits humains, comme principe premier .
- La nécessité d'articuler 4 vertus (le mot est désuet) de la vie en société :
 - ° la vérité : vérité de l'humain dans sa dignité , vérité de ses intentions et cohérence entre discours et engagement ;
 - ° la justice ;
 - ° la solidarité : notamment entre riches et pauvres et entre pays du Nord et du Sud ;
 - ° la liberté : à entendre comme importance parce que libre de participer, de créer de favoriser la citoyenneté.
- Les relations internationales des Etats doivent être fondées sur une morale (je dirais plus volontiers une éthique) et non sur les seuls rapports de puissance et les logiques d'intérêts. Ceci fait aussi référence au tiret touchant à la notion de bien commun. La mise en oeuvre de ce bien commun passe par le respect de la justice et des droits humains **et** est soumise à la nécessité de la création d'une autorité publique mondiale, autorité qui doit répondre à au moins trois conditions :
 - ne pas être établie par la force des puissants ;
 - reconnaître comme critère de base la personne humaine ;

- être active dans le respect de la subsidiarité (en gros : ne pas s'exonérer d'agir sous prétexte qu'un autre niveau de pouvoir le fait) ;
- la nécessité de pour arriver à la paix de la collaboration entre tous (sous entendues notamment les confessions et religions...); l'Eglise, et c'est assez neuf, n'est plus sûre d'avoir la solution ou la vérité et elle se met à disposition dans la société des hommes.

4. Face à la guerre , quelle attitude....

Si dans le point trois nous avons évoqués des convictions, il n'en reste pas moins que chacun et chacune doit se positionner face à l'actualité et aux contextes historiques précis. Quelle attitude développer comme individu et comme communauté ?

La réponse de l'enseignement social de l'Eglise tient en deux temps :

- La première tâche c'est la paix et non la guerre même la moins injuste ou la moins inhumaine possible. Le premier choix est celui de la non violence. Cela signifie la priorité aux moyens politiques (diplomatie, coopération, sanctions, interposition, force de polices ...) et non aux moyens militaires.
Cette première mission invalide un concept développé depuis le moyen age par l'age autour de la notion des critères établissant ce qu'est une guerre juste ; Une guerre parce qu'elle est guerre n'est jamais juste et ne peut donc éthiquement justifiée « la théorie de la guerre comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux est désormais dépassée (Pie XII en 1944).
- Le recours aux armes comme outil politique étant délégitimé, il est dans certains cas nécessaire d'outrepasser la règle principale pour s'attacher aux exceptions. L'exception vient si le conflit n'a pu être empêché par des moyens politiques ou si la guerre déjà déclarée et effective ne peut être résolue après des tentatives répétées (!) politiques de résolution conduites par une « autorité de compétence universelle ». Dans ces cas extrêmes et limités, il y a un réel intérêt à avoir une réflexion éthique (qui guide les choix) sur la possibilité d'user et de recourir à la violence pour faire taire la violence.
Il s'agit ici de réflexion éthique touchant notamment aux nouveaux concepts de droit d'ingérence , d'intervention humanitaire , de choix d'intervention humanitaro-militaire (c'est au fond la doctrine de notre ministre de la Défense), et de la responsabilité de protéger.
Résumons de manière simple les conditions éthique à l'exception.
Notons que ces conditions éthiques reprises ici de la tradition chrétienne sont assez proches des critères utilisés par les Nations unies et le Conseil de sécurité (en tout cas dans les principes et les textes).
Ces conditions sont cumulatives, elles forment un corpus global.
- Ce doit être l'ultime recours (une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifique).
- Il faut que le motif/ la cause soit juste / elle ne l'est que dans trois cas :
 - Celui de la légitime défense (celle-ci doit être provisoire le temps pour les structures internationales de proposer des solutions politiques.
 - Celui de l'intervention pour secourir un peuple agressé (cfr intervention humanitaire).

- Celui encore plus exceptionnel d'une lutte conduite par un peuple pour se libérer de l'oppression « dans le cas d'une tyrannie évidente et prolongée qui porterait gravement atteinte aux droits fondamentaux de la personne et nuirait dangereusement au bien commun du pays » (*Populorum progresio*). Ceci, il faut bien le comprendre, montre la grande précaution qu'il faut prendre avant de légitimer une lutte armée.... Une intervention humanitaire peut constituer un meilleur cas de figure C'est un sujet tendu qui mériterait un second exposé.

- Il ne suffit pas que la cause soit juste. Il faut aussi que l'intention de celui qui veut s'ingérer soit juste également ; c'est la notion d'intention droite (pas d'agenda caché).
- L'intervention doit être proportionnée (ne pas provoquer des destructions d'une ampleur telle que le remède apparaît pire que le mal que l'on voulait combattre). La proportionnalité vise à bien peser, au préalable, les conséquences à court, moyen et long terme d'une action militaire.
- L'intervention doit bien prendre en considération le critère de détermination entre combattants et civils. Toute intervention niant ce critère, dans son principe ou dans le choix des armes, à proscrire.
- Enfin, cette intervention ne saurait se faire que dans le cadre d'une autorité internationale ; traduction dans les faits : sous un mandat clair du Conseil de sécurité.

Nous vous invitons à relire l'actualité internationale sur base de cette grille de lecture. Vous y découvrirez l'écart que font certains Etats puissants ou plus modestes avec des normes qui constituent le consensus sur la paix et la guerre ;

Vous y trouverez aussi sûrement des motifs de vous mobiliser ;

Des lieux d'actions existent dans la société et dans l'Eglise .

N'ayons pas peur de les faire vivre.

Sources :

- cours d'enseignement social de l'Eglise de I. Berten, UCL ;
- les encycliques citées ;
- Commissions Justice et Paix d'Europe ; intervention de C. Mellon ;
- Guerres et paix regard géopolitique sur la question : N. Bárdos-Feltoronyi, pour PC ;
- Message de Benoît XVI pour la Journée de la Paix 1^{er} janvier 2007;
- Pour une éthique de l'ingérence (doc. JP et PC) ;
- Articles divers.



Benoit ALBERT
Mars 2007.